

L'association Musiques Vivantes met à la disposition des écoles qui en font la demande, une musicienne intervenante en milieu scolaire, titulaire du DUMI et agréée par l'Education Nationale.



L'objectif :

Sensibiliser les enfants à la musique, à travers le jeu, le chant, l'écoute, l'expression corporelle, la construction d'objets sonores, la participation à un spectacle...

Le public :

Ces séances s'adressent aux élèves de la TPS au CM2 et ULIS, pendant le temps scolaire.

Les projets :

Ils s'articulent en packs de 8 heures (temps d'enseignement et préparation) :

- 1 heure de concertation par projet avec les enseignants (à prendre sur le pack) ;
- 7 interventions en classe (si pas de production finale) ;
- 6 interventions en classe + 1 si production finale (en public, ou enregistrement ou autre).

Les projets sont réfléchis et réalisés en collaboration entre le musicien intervenant et l'enseignant. De plus, la présence de chaque enseignant est nécessaire au bon déroulement des séances.

Si l'école a besoin d'un temps de présence supérieur à cette heure (Générale et production finale), les heures seront à votre convenance soit facturées (1h = 47€) soit déduites du ou des packs.

L'organisation :

L'année scolaire est divisée en 4 sessions, ce qui permet à un maximum d'écoles de bénéficier des séances de musique.

Certains projets particuliers ont lieu à des dates précises, afin de mutualiser les frais entre les différentes écoles et communes intéressées.

- Période 1 : du lundi 5 novembre 2018 au vendredi 11 janvier 2019
- Période 2 : du lundi 14 janvier au vendredi 22 mars 2019
- Période 3 : du lundi 25 mars au vendredi 31 mai 2019
- Période 4 : du lundi 3 juin au vendredi 5 juillet 2019

Les aides :

Vichy Communauté soutient le développement de la musique à l'école en prenant en charge, sous certaines conditions, une partie du coût des séances de musique.

Renseignements : Service culture de Vichy Communauté

En cas d'annulation :

- Si la séance est annulée par l'association ou le musicien intervenant, elle est reportée à une date ultérieure, décidée en concertation entre le musicien intervenant et l'enseignant.
- Si la séance est annulée par l'école ou l'enseignant, elle est reportée à une date ultérieure si le musicien intervenant **est prévenu au moins une semaine** avant la séance, sinon elle est annulée.

Exemples de projets

Festival Tintamarre (session 1) – Cycles 1 à 3

Ateliers autour d'un spectacle du festival

Préparation adaptée qui donne les clés pour l'écoute, la compréhension du spectacle qui passe aussi par une exploration de la matière sonore, la découverte d'instruments utilisés par les musiciens, l'apprentissage de chants, jeux de doigts, comptines ... (selon les spectacles et les cycles).

Autres projets

Valable pour les 3 sessions

- **Gamelan** : découverte de la culture musicale indonésienne par le jeu rythmique collectif - cycle 3
- **Projet associant les élèves à un groupe de musique** : musique africaine, méditerranéenne, chanson française... cycles 1 à 3
- Travail autour des **familles d'instruments** - cycles 1 à 3
- **Illustration sonore d'un album de littérature jeunesse** - cycles 1 à 3
- Interprétation **d'un répertoire de chants** sur un thème en lien avec le projet de classe et/ou d'école - cycles 2 et 3
- **Percussions corporelles** - cycles 2 et 3
- **Chanson revisitée** - cycle 1 à 3
- **Musiques et chants à danser** - cycles 1 à 3
- Exploration sonore autour de **matériaux de récupération** – cycles 1 à 3
- **Correspondance musicale** avec d'autres classes sur un même projet (illustration sonore d'un album jeunesse, explorations sonores...).
- **Éveil au monde sonore** - cycle 1
- Autres projet à déterminer avec le musicien intervenant.

Contact :

Michèle Déplat, présidente de Musiques Vivantes
contact@musiquesvivantes.com
04 70 31 15 00

Sophie Taraschini
scolaire@musiquesvivantes.com
06 18 14 14 03



Musiques Vivantes – 56 avenue Victoria – 03200 VICHY
04 70 31 15 00 – www.musiquesvivantes.com